COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Mars 2021
19h30 Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, et le onze mars, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes COVID-19) sous la présidence de Monsieur HAUTIN Johanny, Maire en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05 Mars 2021.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05/03/2021.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

La séance est ouverte à 19H30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/01/2021
- Compte de gestion Commune, Eau/Assainissement et CCAS
- Vote du Compte Administratif Commune et Eau/Assainissement et CCAS
- Affectation du résultat Commune, Eau/Assainissement et CCAS
- Budget primitif Commune et Eau/Assainissement
- Tableau des subventions Budget Commune
- Vote du taux d'imposition
- Appel d'offres travaux réseaux CVM
- Demande de fonds de concours commune et eau /assainissement
- Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles
- Vidéo surveillance Communauté de communes
- Informations diverses
  Questions diverses

Le compte-rendu du CM du 14 janvier est approuvé par le conseil municipal

2021-7.1 01 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021 - 7.1 01 COMPTE DE GESTION CCAS 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du CCAS, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, Mme DAMPRUNT, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021 - 7.1 05 COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021 - 7.1 02 VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE 2020

Monsieur le Maire présente et **commente les Compte Administratif 2020 pour la Commune, puis se retire. Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur HAUTIN** Johanny, Maire, et sous la présidence de Monsieur BRUERE Guy, doyen d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- ***COMMUNE*** :

Fonctionnement : **Excédent** : **175 194.68€**
Investissement : **Déficit : 13 445.49€**

2021 - 7.1 .02 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020

Après avoir délibéré, **hors de la présence de Monsieur HAUTIN Johanny**, Maire, et sous la présidence de Monsieur BRUERE Guy doyen d'âge, le Conseil Communal d'Actions Sociales vote à l'unanimité le **Compte Administratif 2020** qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement…….. 3 359.64€
Recettes de fonctionnement……. 5 556.49€
(Dont résultats reporté de 2020..… 2365.49)
A affecter sur le budget commune 2021 2196.85€

2021 - 7.1.06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2020

Monsieur le Maire présente et commente le Compte Administratif 2020 pour le service Eau et Assainissement, puis se retire.
Le Conseil, après en avoir délibéré, **hors de la présence de Monsieur HAUTIN** Johanny, Maire, et sous la présidence de Monsieur BRUERE Guy, doyen d'âge vote à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- ***Service EAU et ASSAINISSEMENT***

Fonctionnement : **Excédent : 5 732.75 €**
Investissement : **Excédent** : **22 311.52 €**

2021 - 7.1 03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 en 2021 CCAS

Le résultat du **Compte Administratif 2020** du CCAS présentant un excédent de fonctionnement de **2 196.85 €** le conseil décide de reporter cette somme au compte **R002 dans la section de fonctionnement du BP 2021**

2021 - 7.1 03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 en 2021 : BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2020 de la commune présentant un **excédent de fonctionnement** de **175 194.68 €** et un **déficit d'investissement** de **13 445.49€.**
le conseil décide d'affecter la somme de **13 445.49** au compte **001** et la somme de **163 946.04 au compte 002** "Résultat de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 2021 + le report du CCAS

2021 - 7.1.07 Affectation résultats 2020 en 2021 eau et assainissement

Le compte administratif 2020 de l'eau et assainissement présentant un excédent de fonctionnement de **5 732.75 €** et un excédent d'investissement de **22 311.52 €**, le conseil décide d'affecter la somme de **5732.75€** au compte **002** « Résultat de fonctionnement reporté » et la somme de **22311.52 €** au compte 001 Excédent d'investissement reporté du Budget Primitif 2021.

2021 - 7.1.04 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2021** de la **Commune.** Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **474 109.04 €**
- Investissement dépenses et recettes : **136 126.83€**

2021 - 7.1.08 BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2021 Eau et Assainissement.** Après avoir délibéré, le conseil vote ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **102 954€**

Investissement dépenses et recettes : **332 705.35€**

2021 - 7.5.05 TABLEAU DES SUBVENTIONS 2021 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2021 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances.
Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2021.
Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal :

- APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

ASSOCIATIONS ORGANISMES	**N 2021**
CLUB LOISIRS 3ème Age	150
COMITÉ DES FETES	3 000
Union DDEN	40
FONDATION SOLOGNE CIRAN	0
PEP PUPILLES LOIRET	40
UCPS	50
GYM TONIC	700
CLUB DES JEUNES	0
COOPERATIVE SCOLAIRE	200
Le SOUVENIR FRANCAIS	50
SOINS DOMICILE CCAS	220
ADAPEI CCAS	110
Association culture et patrimoine Sully	100
GRAHS	50
TOTAL	4 710

2021 - 7.2 01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales
Le conseil municipal propose d'augmenter de 2%
Le Conseil Municipal vote 10 pour 1 vote contre

- Taxe Foncière Bâti : 32.18 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 48.51 %

les produits attendus seront calculés quand Monsieur le Maire recevra l'état 1259 de la préfecture.

2021 – 7.5.03 Fonds de concours opération Commune

Monsieur le Maire expose le projet de l'opération Commune, il convient d'investir dans un Défibrilateur, de remplacer l'éclairage de la Boulangerie, de changer les portes et les fenêtres (Mairie et maison des Associations), de poser de nouveaux panneaux de signalétiques, de construire de nouvelles cavurnes au cimetière.

Le coût des travaux total s'élève à **18780.64 € HT** .

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le projet de l'opération Commune
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	**Recettes**	**HT**	TTC
Défibrilateur	1490 €	1 788 €	**FDC 50%**	**745 €**	
Eclairage Boulangerie	494.21 €	593.05 €	**FDC 50%**	**247.10 €**	
Portes et fenêtres	7063.09 €	8 475.71 €	**FDC 50%**	**3 655.10 €**	
Signalétiques	5 000 €		**FDC 50%**	**2 500 €**	
Cavurnes	4 733.34 €	5 680 €	**FDC 50%**	**2 366.67 €**	
TOTAL	18780.64 €			**9390.32€**	

- sollicite une subvention de 9 390.32€ € HT euros au titre du FONDS DE CONCOURS soit 50% du montant du projet restant
- -charge le Maire de toutes les formalités
  l'autorise à signer les pièces nécessaires

2021 – 1.6.01 APPEL D'OFFRES TRAVAUX RÉSEAUX CVM

Monsieur le Maire présente le dossier établi par la SAFEGE concernant le remplacement des réseaux d'eau potable générant du CVM.
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le dossier pour un montant prévisionnel de 241000 HT et autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier d'appel d'offre et à signer les pièces nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal vote : 8 pour, et 3 abstentions.

Pour information, Stéfany LAWRIE explique que Monsieur ORANGE à la CDC du Val de Sully aide les communes pour les offres de marché sur la plateforme numérique

2021 – 7.5.04 Fonds de concours travaux réseaux d'eau générant du CVM

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait de procéder au remplacement des canalisations d'eau potable contenant du CVM dans la partie ouest de la commune.

L'ensemble des travaux s'élève à 241 000 € HT soit 289 200 € TTC.
Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte

- le projet de remplacement des canalisations d'eau potable contenant du CVM dans la partie ouest de la commune.
- le plan de financement suivant

	HT
DEPENSES	**241 000 €**
TRAVAUX	216 515.63 €
MO	12 449.65€
Sommes à valoir (frais de publicité et dossier)	12034.73€
RECETTES	**140879€**
DETR	96 400 €
REGION	0
DÉPARTEMENT (FDAEC)	44 479 €
AUTOFINANCEMENT	**100121€**

sollicite une subvention de **50060.50** € au titre du Fonds de Concours, soit 50 % du montant du projet
charge le Maire de toutes les formalités

2021 – 2.3.3.01 Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département du Loiret souhaite réviser le périmètre de préemption des espaces naturels sensibles sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, un croisement du parcellaire cadastral a été effectué afin de conserver les parcelles ayant un attrait pour la biodiversité, sans bâti et appartenant à des propriétaires privés.
L'objectif de la révision de ce périmètre est de pouvoir préempter en cas de vente afin de créer des espaces naturels sensibles. Si le département ne souhaite pas préempter, la commune pourra se substituer au Département.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce projet de modification
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2021 – 6.1.7.01 Mise en place de la vidéo protection

Monsieur Le Maire rappelle que dans un objectif de protection des biens et des personnes, le principe de la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune a été étudié. Pour une plus grande efficacité de ce dispositif, il a été décidé de mener cette étude à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Une analyse des besoins a donc été réalisée afin de déterminer le système le plus approprié à mettre en place dans chaque commune. Celle-ci correspond à l'implantation de caméras vidéos sur les bâtiments publics destinées à mieux protéger les sites et espaces publics des communes, et à pouvoir prévenir les faits délictueux et identifier leurs auteurs lorsqu'ils ont lieu.

D’autre part, Monsieur le Maire informe l’assemblée que les agents de la police intercommunale seront autorisés à visionner et exploiter les images prises sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

-d'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéo protection, tel qu'exposé ci-dessus ;

-de déléguer les travaux à la Communauté de Communes du Val de Sully

- d’autoriser les agents de la police intercommunale à visionner et exploiter les images prises sur la commune

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toute convention relative à cette délégation et pièces afférentes

Informations diverses

A la demande de la DDT, la commune a posé un stop au lotissement des Vignottes

Il est question d’en poser un autre au croisement de la route du VAL

Le conseil municipal remercie Monsieur REILLE pour le don fait à la commune (tableaux des apôtres à l ‘église)

Il lui sera envoyé un courrier de remerciements et une boîte à bonbon

Un Cheminade organisé par la CDC aura lieu le 3 aout et aura pour thème la découverte du village

La commune de Dampierre a fait don de poubelles, Stéfany enverra une carte de remerciements et offrira 15 boites à bonbons pour remercier le conseil municipal de Dampierre

Stéfany présente les offres touristiques (sorties et animations) organisé par les offices de tourisme (Sully sur Loire, Saint-Benoît sur Loire)

La séance est levée à 20h45

Prochain conseil municipal le Jeudi 20 mai à 19h30

Feuille d'émargement du conseil municipal du 14/03/2021

Nom	Prénom	Signature
HAUTIN	Johanny	
LAWRIE	Stéphanie	
COUSTHAM	Thierry	
AUCHERE	Stéphane	
BRUERE	Guy	
GAUTIER	Delphie	
HEAU	Julien	
HUITEL	Christine	
LAZARDEUX	Christine	
MÉTAIS	Christelle	
PROCHASSON	Michèle	